RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04231
Numéro SIREN : 351 058 151
Nom ou dénomination : BOURSORAMA

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 67386

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 35 548 451,20 € euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2018

Les actionnaires de la Société ont été convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire l'an deux mille dix-huit, le 18 mai, à 17 heures 30, au siège social de la Société (44, rue Traversière – 92100 Boulogne-Billancourt), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernardo Sanchez-Incera, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société Générale et la Société SOGEPART, sont représentée par Madame Caroline Guillaumin, actionnaires représentant la totalité des voix et acceptant cette fonction, est désignée comme scrutateur.

Monsieur Alex Buffet, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires ayant voté possèdent 88.871.128 actions sur la totalité des 88.871.128 actions constituant le capital social de la société. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer au quorum requis pour chacune des résolutions.

Le Président tient à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les copies et les récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- La feuille de présence à ladite Assemblée ;
- La liste des actionnaires ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée ;
- La liste des administrateurs.

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°67386 en date du 15/06/2018

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2018 :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017.
2. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017.
4. Conventions et engagements règlementés au cours de l'exercice 2017.
5. Renouvellement du mandat de Mme Friedmann en qualité d'administratrice indépendante.
6. Renouvellement des Commissaires Aux Comptes.
7. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par une perte de 48 800 088 euros ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

- Décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2017 d'un montant de 48 800 088 euros en totalité au compte de report à nouveau ;
- Constate qu'après cette affectation, le report à nouveau, qui s'élevait après affectation du résultat 2016 à 126 837 450,66 euros, s'établit désormais à 78 037 362,40 euros ;
- Rappelle, conformément à la loi, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice se soldant par un résultat net part du groupe négatif de 20 425 299 euros ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

Il est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, qui présente l'exécution de deux conventions conclues au cours de l'exercice écoulé après accord préalable du Conseil d'Administration dont ledit rapport fait état :

- La Convention cadre de prêt dénommée « Affiliate Facility Agreement » entre Société Générale (Lender, Calculation Agent, Initial Borrower), Boursorama (Borrower) et Société Générale SFH (Issuer, Initial Lender) ;
- La Convention cadre de garantie financière dénommée « Affiliate Collateral Security Agreement » entre Société Générale (Lender, Calculation Agent, Initial Borrower), Boursorama (Borrower) et Société Générale SFH (Issuer, Initial Lender) ;

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, approuve les conclusions du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

Approbation des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé

Il est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, qui présente les conventions qui se sont poursuivies au cours du dernier exercice écoulé après accord préalable du Conseil d'administration dont ledit rapport fait état :

- L'emprunt subordonné à durée indéterminée contracté auprès de Société Générale à l'effet de réaliser l'opération d'acquisition de CaixaBank France par Boursorama, autorisé par le Conseil d'Administration du 13 avril 2006 ;
- La convention à durée indéterminée entre Boursorama et Société Générale concernant la mise à disposition de Madame Marie Cheval dans les fonctions de Directrice Générale de Boursorama, autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2013.

Il sera rappelé à l'Assemblée Générale Ordinaire que suite à la démission de Madame Marie Cheval, effective en date du 30 septembre 2017, la convention de mise à disposition de Madame Marie Cheval dans les fonctions de Directrice Générale de Boursorama, autorisée par le Conseil d'administration du 18 mars 2013, a pris fin au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce, prend acte de l'état des conventions susvisées.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de Madame Petra Friedmann en qualité d'administrateur indépendant.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Renouvellement de Ernst & Young et Autres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young et Autres, domicilié Tour First, 1 place des Saisons, TSA 14444, 92037 – Paris La Défense Cedex, arrive à l'échéance à l'issue de cette Assemblée, décide de renouveler pour une période de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Renouvellement de Picarle & Associés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet Picarle & Associés, domicilié Tour First, 1 place des Saisons, TSA 14444, 92037 – Paris La Défense Cedex, arrive à l'échéance à l'issue de cette Assemblée, décide de renouveler son mandat pour une période de six (6) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à la majorité avec 88.871.128 voix pour.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

Le présent procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau.

Procès-verbal certifié
conforme par
Monsieur Benoît Grisoni
Directeur Général



GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
15 JUIN 2018
DEPOT N° 67386

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 35.548.451,20 Euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2018

Nomination du nouveau Président du conseil d'administration

Suite à sa démission, Monsieur Bernardo Sanchez-Incera invite le Conseil à passer à la nomination d'un nouveau Président.

Après discussion, le Président propose au Conseil de nommer Monsieur Philippe Aymerich en qualité de Président du Conseil d'administration à compter de sa démission.

Conformément à l'instruction du 20/04/2017 du Groupe Société Générale, il propose de fixer à quatre (4) ans la durée du mandat du nouveau Président.

Il propose que le mandat du nouveau Président confié à Monsieur Aymerich sera exercé à titre gratuit.

Monsieur Sanchez-Incera propose également au Conseil que le nouveau Président le remplace aux fonctions identiques dans les comités dans lesquels il était membre (COREM et CONOM).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par
Monsieur Benoît Grisoni
Directeur Général

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre : dépôt N°67386 en date du 15/06/2018